Informations de base

1995/0048(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1995/1996: prix de base et d'achat applicables aux fruits et légumes **Subject** 3.10.06.01 Fruits, agrumes 3.10.06.02 Légumes	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	HAPPART José H.G. (PSE)	02/12/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	22/03/1995
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	22/02/1995
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires sociales	1862	1995-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/02/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0034	Résumé
13/03/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

26/04/1995	Vote en commission		
26/04/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0100/1995	
17/05/1995	Débat en plénière		
29/06/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0048(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0100/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0003	26/04/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0224/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0169-0211	18/05/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0034	22/02/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0412/1995 JO C 155 21.06.1995, p. 0021	27/04/1995	

Informations complémentaires

Source	Document	Date

Acte final

Règlement 1995/1542
JO L 148 30.06.1995, p. 0023 Résumé

Prix agricoles 1995/1996: prix de base et d'achat applicables aux fruits et légumes

1995/0048(CNS) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a rejeté la demande de sa commission de l'agriculture visant une augmentation de 1% des prix agricoles 1995/1996. Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission moyennant certaines modifications. Il a modifié les calendriers relatifs à l'ouverture des périodes d'intervention et à l'application des prix de référence pour qu'ils soient adaptés aux conditions de production des pays de l'Union. En outre, le PE demande à la Commission de faire des propositions sur les aspects suivants : - le respect de la préférence communautaire pour les produits régionaux (entre autres : ail, asperges et fruits secs); - la révision, dans le cadre des négociations avec les PECO, du système de prix minimum à l'importation pour les petits fruits rouges et les cerises à l'état frais ou transformés; - l'arrachage des pêches et des nectarines sur le modèle adopté pour les pommes; - l'acceptation à l'intervention (retrait du marché) des fruits grêlés; - le paiement de l'aide aux organisations de producteurs au plustard 60 jours après la livraison du produit à l'industrie.

Prix agricoles 1995/1996: prix de base et d'achat applicables aux fruits et légumes

1995/0048(CNS) - 22/02/1995 - Document de base législatif

Fruits et légumes - Prix agricoles 1995/1996 Dans l'attente de ses propositions sur une réforme de l'organisation commune des marchés, la Commission propose de maintenir aux niveaux actuels les prix de base et les prix d'achat des fruits et légumes, pour la campagne 1995/1996. Les périodes au cours desquelles s'appliquent les prix s'étendent pour : - les tomates et les aubergines, du 1er janvier au 31 décembre; - les abricots, du 1er mai au 31 août; - les pêches et les nectarines, du 1er mai au 31 octobre; - les choux-fleurs et les raisins de table, du 1er mai au 30 avril; - les citrons et les poires, du 1er juin au 31 mai; - les pommes, du 1er juillet au 30 juin; - les mandarines, satsumas et clémentines, du 1er octobre au 15 mai; - les oranges, du 1er octobre au 15 juillet.

Prix agricoles 1995/1996: prix de base et d'achat applicables aux fruits et légumes

1995/0048(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Fruits et légumes - Prix et mesures connexes 1995/1996. Le Règlement (CE) n° 1542/95 du Conseil maintient aux niveaux actuels les prix de base et les prix d'achat des fruits et légumes, pour la campagne 1995/1996. Les périodes au cours desquelles s'appliquent les prix s'étendent pour : - les citrons, du 1.7.1995 au 31.5.1996; - les choux-fleurs et les poires, du 1.7.1995 au 30.4.1996; - les tomates, du 1.7.1995 au 30.11.1995; - les aubergines, du 1.7.1995 au 31.10.1995; - les pêches, du 1.7.1995 au 30.9.1995; - les nectarines, du 1.7.1995 au 31.8.1995; - les abricots, du 1.7.1995 au 31.7.1995; - les raisins de table, du 1.8.1995 au 20.11.1995; - les pommes, du 1.8.1995 au 31.5.1996; - les mandarines, du 16.11.1995 au 29.2.1996; - les satsumas, du 16.10.1995 au 15.1.1996; - les clémentines, du 1.12.1995 au 15.2.1996. - les oranges douces, du 1.12.1995 au 31.5.1996.